

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 28 janvier 1998

Domaine : **GOVERNANCE**

Politique : Cahier organisationnel

Révisée le :

ORGANISATION ET DIFFUSION DU CAHIER ORGANISATIONNEL

2. LIGNES DE CONDUITE, (mises à jour le _____)

2.1. Un motif d'ordre éducationnel ou administratif doit être la cause première de la formulation et de l'application de toute politique ou ligne de conduite incluse au cahier organisationnel.

2.2. Le cahier organisationnel est propriété du Conseil scolaire catholique de district n°64 et peut être reproduite et diffusé sur demande, à la discrétion de la direction de l'éducation.

2.2.1. Ce cahier est à l'intention des conseillers et des conseillères scolaires et des membres du personnel du Conseil scolaire catholique de district n°64.

2.2.2. L'énoncé de vision du Conseil scolaire catholique de district n°64 doit être diffusée

- à chaque employé du Conseil
- à chaque famille de district dont au moins un enfant est inscrit dans une école du Conseil

2.3. La direction de l'éducation ou sa déléguée ou son délégué, est responsable de toute modification autorisée au cahier organisationnel par le Conseil et de toute diffusion des éléments qui le constituent, et ce, en conformité des procédures de diffusion énoncées dans la présente politique.

2.4. Une résolution du Conseil peut se traduire soit sous forme

- de règlement de procédure, ou
- d'organigramme, ou
- de politique, ou
- d'entente collective, ou
- d'autres documents d'appui.

2.5. Le cahier organisationnel comprend:

- L'énoncé de vision
- les politiques du Conseil
- les lignes de conduit du Conseil

- le règlement de procédure.

Les composantes appropriées sont insérées ou répertoriées dans le présent cahier.

2.6. Le cahier organisationnel est organisé en sept (7) domaines divisés en sections et en sous-sections:

- 1000 - Encadrement
- 2000 - Parents et membres du public
- 3000 - Élèves
- 4000 - Enseignement
- 5000 - Personnel
- 6000 - Gestion des écoles
- 7000 - Conseil scolaire

2.7. Chaque sous-section du cahier organisationnel est constituée de trois (3) composantes : la politique, les lignes de conduites et les annexes.